

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 42
Nombre de représentés : 7
Nombre d'absents : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT NEUF SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
AFFAIRE N°2025_113_CC_29
Présentation du Rapport sur le Prix et la
Qualité du Service (RPQS) de l'eau
potable et de l'assainissement pour l'année
2024

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Armand VIENNE - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 49

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
06/10/2025

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe ROBERT - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Michel CLEMENTE procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Brigitte DALLY procuration à M. Bruno DOMEN - M. Jean MARCEAU procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025_113 CC 29 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2024

Le Président de séance expose :

Contexte

Les collectivités compétentes en eau potable et en assainissement ont l'obligation de produire chaque année un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) (article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), décret du 6 mai 1995, décret du 2 mai 2007, arrêté du 2 mai 2007).

Ce rapport a pour objectifs :

- De fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers.

Il comprend les éléments suivants :

- Caractéristiques techniques des services de l'eau potable et d'assainissement ;
- Tarification et recettes des services ;
- Indicateurs de performance.

Ce rapport doit être :

- Transmis aux communes membres et présenté à l'assemblée délibérante dans un délais de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné (Article D2224-3 du CGCT) ;
- Soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans les même délais (Article D2224-3 du CGCT) ;
- Mis à la disposition du public sur le site <https://www.services.eaufrance.fr/>

Dans le cas de Délégations de Service Public, le RPQS constitue un rapport distinct du rapport d'activité du délégataire (RAD).

Les rapport sont disponibles en annexe.

Résumé des indicateurs clés pour le service public de l'EAU POTABLE 2024 :

Nombre d'abonnés	104 594 ab
Nombre d'habitants desservis	218 305 hab.
Linéaire de réseau hors branchements	1 627,7 km
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	99,0 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	98,6 %
Rendement du réseau de distribution	54,7 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	63,0 %
Volume produit	34 621 086 m ³
Modes de gestion	Régie : Saint Paul / Trois Bassins DSP type affermage : Le Port et Saint Leu SEMOP : La Possession
Nombre d'ouvrages	44 ouvrages de prélèvement
Fourchette de tarifs	De 0.85 à 1.88 €/m ³

Résumé des indicateurs clés pour le service public de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024 :

Nombre d'abonnés	62 121 ab
Nombre d'habitants desservis	130 591 hab.
Linéaire de réseau hors branchements	632,1 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	105 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 384,7 tMS
Volume facturé	11 544 082 m ³
Modes de gestion	2 entités de gestion en régie et 4 entités de gestion en délégation
Nombre d'ouvrages	4 STEU
Capacité en Équivalents-Habitants	173 717
Fourchette de tarifs	De 1.47 à 1.66 €/m ³

Résumé des indicateurs clés du service public de l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024 :

Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	121 161 hab.
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie
Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	110 unités
Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	6,7 %
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	104 unités
Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	218 184 hab.
Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	155 unités

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/09/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 11/09/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 2 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2024 ;**
- PRENDRE ACTE des rapports annuels des exploitants des services pour l'année 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président